

**Commune
de AZÉ
41100**

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation

02/03/2023

En exercice	Présents	Votants
14	13	13

OBJET DE LA
DELIBERATION

N° 2023-10 Signature de la convention pour l'organisation du comice agricole à Thoré-la-Rochette

Déposé en ligne le

14 MARS 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de mars à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle,

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, Cédric, LELEU Eric, TYTGAT Loïc

Absent : MARCO Benjamin,

Mme MOTTIER Catherine a été désignée secrétaire de séance ;

Mme le Maire informe que l'association Bel-Essor va organiser un comice agricole du Vendômois les 10 et 11 juin prochain sur la commune de Thoré-la-Rochette.

Cette manifestation est l'occasion pour les agriculteurs et les acteurs du monde agricole du territoire de se retrouver dans un moment de convivialité et de pouvoir faire découvrir aux habitants l'agriculture actuelle et toutes ses composantes.

La société Départementale d'Agriculture (SDA 41) se charge de la partie dite « agricole » : présentation des animaux, exposants, récompenses des salariés agricoles, préparation des implantations, coordination du montage.

Les communes concernées se chargeront de la partie dite « festive » : communication, parking, restauration, décoration, animation.

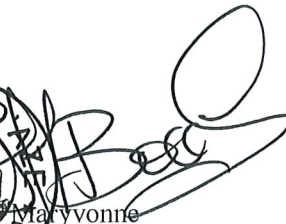

Il est demandé à la mairie de mettre à disposition du matériel et des personnels techniques et de verser une subvention d'un montant de 1 935 €. Cette somme est calculée selon le nombre d'habitants et la surface agricole utile.

Mme le Maire demande l'avis des membres présents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents décident :

- Mettre à disposition 2 agents sur 4 jours pour le montage et le démontage
- Verser une subvention de 1 935 € pour la partie festive

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Maryvonne Boulay


Le secrétaire de séance



MOTTIER Catherine